Ville de Lyon
Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité

Marches publics - procédure adaptée
Dossier simplifié de consultation des entreprises
FOURNITURES ET SERVICES
VALANT ENGAGEMENT CONTRACTUEL

Animation et accompagnement du Conseil d'Arrondissement des Enfants du 1er arrondissement de la Ville de Lyon

SIGNATURE DES PARTIES

Par le présent engagement et en application de l'article R.2143-3 et suivants du Code de la Commande Publique, le ou les soussigné(s) déclare(nt) sur l'honneur ne pas entrer dans les cas d'interdictions de soumissionner aux marchés et accords-cadres mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 du Code de la Commande Publique, ni être en redressement judiciaire (à défaut, joindre une copie du jugement). Il(s) déclare(nt) également être en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail relatifs à l'emploi des travailleurs handicapés,

Après avoir pris connaissance des conditions administratives et des exigences techniques, j'accepte et m'engage, sur la base de mon offre à exécuter les prestations demandées et à livrer les fournitures demandées aux prix indiqués ci-dessus.

NB pour les candidats : Indiquer Nom, Prénom, qualité du signataire[1], date et lieu de signature

L'ENTREPRISE :

La présente offre est acceptée.
NB pour le service : Indiquer, Nom, Prénom, Qualité du signataire, date et lieu de signature

[1] Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

LE POUVOIR ADJUDICATEUR : LA MAIRE DU 1er ARRONDISSEMENT VILLE DE LYON

Marché n° : L M1 01 **Notifié le :** **Délibération en date du 16 septembre 2020 autorisant Mme la Maire à signer les MAPA**	**Monsieur Ezéchiel BUREL** **Directeur général des services**	**Consultation lancée le :** **12 octobre 2020**
Gestion du marché :	**Mairie du 1er arrondissement**	
Ordonnateur :	**Madame Yasmine BOUAGGA** **Maire du 1er arrdt de Lyon**	
Comptable assignataire des paiements :	**Monsieur le Trésorier de Lyon Municipal**	

Marché à procédure adapté en application des articles L.2123-1, R.2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Aucune variante prévue.

La proposition du candidat est acceptée dans les conditions suivantes :

Montant total HT pour la durée du marché :

A LYON, le

MODALITES DE REMISE DES PLIS

Le dossier de consultation remis à chaque candidat est uniquement composé du présent dossier simplifié de consultation des entreprises valant engagement contractuel.

Vous voudrez bien adresser votre offre par courrier ou remise contre récépissé de telle sorte que celle- ci nous parvienne **impérativement avant le 16 novembre à 12h00** portant les mentions suivantes sur l'enveloppe :

Affaire : **Conseil d'Arrondissement des Enfants**

NE PAS OUVRIR

Mairie du 1er arrondissement de Lyon

A l'attention de M. Ezéchiel BUREL, DGS

2 place Sathonay

69 283 Lyon cedex 01

Celle-ci sera composée :

Partie candidature :

- Une déclaration sur l'honneur (DC1 ou équivalent) justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusions prévues par le Code de la commande publique,
- Une déclaration précisant le dernier chiffre d'affaires global connu (formulaire DC2 ou équivalent),
- Tous documents, références, certificats, attestations de bonne exécution ou autre dont le candidat peut se prévaloir.
- Partie offre :
- Dossier simplifié de consultation des entreprises valant engagement contractuel, dûment complété
- Mémoire justificatif de l'offre, dûment complété

A défaut de production de l'une de ces pièces d'offre ou si votre pli arrive hors délai, votre offre sera considérée comme irrégulière.

Les pièces constitutives, sont à transmettre dans une enveloppe unique.

Les **documents contractuels** sont les suivants :

- Le dossier simplifié de consultation des entreprises valant engagement contractuel
- Le CCAG- PI s'appliquant au présent marché.

CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES

Les offres seront jugées selon les critères de sélection des offres et la pondération suivante :

CRITERES D'ATTRIBUTION	PONDERATION
Prix : La notation se fait par une comparaison avec l'offre moins disant après élimination des offres anormalement basses, inappropriées, irrégulières et inacceptables Il est entendu que le montant du marché global qui court sur 2 ans (de novembre 2020 à juin 2022)	**40 %**
Valeur technique : Méthodes d'animation (dimension pédagogique, ludique, interactive), suivi des sessions en amont et en aval (réflexion sur les techniques de restitutions aux parents, élèves et professeurs des écoles…) Mise en place d'une solution de communication numérique pour assurer le lien entre les enfants élus et entre les enfants et leurs parents Capacité à articuler le Conseil d'arrondissement des Enfants du 1er arrondissement avec ceux d'autres arrondissements et le Conseil Municipal des Enfants, en lien avec la Mairie du 1er	**60 %**

DUREE

Le présent marché est conclu pour une durée à compter de sa date de notification et jusqu'au 30 juin 2022.

La notification valant ordre de service N°1 pour l'exécution des prestations.

CESSION DES DROITS D'EXPLOITATION SUR RESULTATS

La Mairie du 1er arrondissement sera propriétaire exclusif des droits ou titres de toute nature afférents aux résultats.
Les droits ainsi cédés sont les droits de reproduction, de représentation, d'arrangement, de correction, d'adaptation, de traduction, de communication et de distribution pour le monde entier et pour une durée de 15 ans.

Les résultats pourront faire l'objet :
- d'une diffusion via le réseau interne de la Ville de Lyon ce qui permettra une consultation libre par les services de la Ville,
- d'une diffusion au public via les réseaux, elles seront accessibles sur le site de la Ville qui permettra une consultation libre par tout public avec possibilité de téléchargement et d'impression des pages et des images,
- d'une mise à disposition sous forme de supports papier, de copies sur cédérom, dévédérom ou un autre support de stockage des fichiers,
- d'une mise à disposition auprès des services de presse, des médias, d'éditeur, sous forme de copies sur cédérom, dévédérom, ou un autre support de stockage des fichiers, à des fins promotionnelles et de diffusion.

Les modes d'exploitation peuvent être tous les supports sur lequel les résultats seront exploités : papier, cédérom, dévédérom, internet etc.

Le prix de cette cession est compris dans les prix du marché. Le titulaire ne pourra réclamer aucune somme complémentaire à quelque titre que ce soit.

Le titulaire reste seul responsable à l'égard de ses salariés et des tiers intervenants pour son compte.

MODALITES DE PAIMENT

Le paiement s'effectuera trimestriellement au vu des prestations effectuées les mois précédents. Ainsi un premier versement interviendra le 1er mars 2021 puis tous les trois mois.

Le titulaire notifiera alors au pouvoir adjudicateur une demande de paiement trimestriel établissant le montant total, arrêté à la fin du trimestre précédent, des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché depuis le début de celui-ci.

Les demandes de paiement seront déposées via CHORUS PRO sur l'un des SIRET suivants en fonction de l'émetteur de la commande :

Mairie LYON 1	21 690 123 102 835

Indiquer obligatoirement le :

- Code service : 16 100
- Numéro du Marché : L M1 01
- Objet du marché : CAE

REGLEMENT DES LITIGES

En cas de contentieux né de l'attribution ou de l'exécution du marché, le juge du tribunal administratif de Lyon, territorialement compétent, est saisi du litige juridictionnel.

NEGOCIATION

La Ville de Lyon se réserve le droit de procéder à une négociation.

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS

Pour les compléments d'informations éventuels, vous pouvez contacter

M. Ezéchiel BUREL par courriel à l'adresse suivante : ezechiel.burel@mairie-lyon.fr

ou en son absence M. Andy CHIABRANDO à l'adresse suivante : andy.chiabrando@mairie-lyon.fr

au plus tard 4 jours avant la date limite de remise des offres

OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet l'animation et l'accompagnement du Conseil d'Arrondissement des Enfants (CAE) du 1er arrondissement de la Ville de Lyon.

I) Contexte

Convaincus que la citoyenneté et la pratique démocratique sont le fruit d'un long apprentissage, la mairie du 1er arrondissement, par délibération du 4 novembre 2020, souhaite adopter la mise en place d'un Conseil d'Arrondissement des Enfants.

Cette instance sera composée de 18 enfants élus titulaires et 18 suppléants, issus des classes de CM1/CM2 des écoles de notre arrondissement, avec une passerelle envisageable vers la classe de 6ème puisque les élèves de CM2 élus auront la possibilité de poursuivre leur mandat pendant leur première année de collège. La parité sera respectée.

L'objectif du CAE est de :

- favoriser l'apprentissage de l'exercice de la citoyenneté,
- faire participer des enfants à la vie des quartiers et aux projets de notre arrondissement,
- sensibiliser des enfants au fonctionnement de nos institutions,
- sensibiliser des enfants à l'organisation des élections électorales.
- Donner aux enfants les outils de compréhension des enjeux politiques liés au changement climatique et à la transition écologique (alimentation, mobilités, déchets etc…) en s'appuyant notamment sur les travaux de la Convention Citoyenne pour le Climat.

L'installation du conseil des enfants pour le premier mandat qui durera 2 ans (soit de novembre 2020 à juin 2022) se déroulera en Décembre 2020 en Mairie du 1er lors d'une séance d'installation en plénière. La gestion administrative en amont (envoi des convocations) ainsi que la gestion matérielle (urnes, bulletins de votes…) seront assurées par la Mairie.

Il y aura trois commissions différentes, qui seront chargées de travailler autour de trois thématiques à définir directement par les enfants du conseil. Elles auront pour but de faire naître des débats, des échanges et permettre aux enfants de s'investir sur ces questions sociétales. Ces commissions se réuniront une fois par mois, un mercredi après-midi, en mairie de 14 h à 16 h.

Les quatre réunions plénières auront pour but de présenter le travail réalisé aux élu.es de l'arrondissement. Elles seront ouvertes au public, aux parents et aux élèves, aux professeurs des écoles et à la presse. Elles auront lieu en janvier, juin et octobre 2021 et une finale en juin 2022.

II) Exécution de la prestation

A) Planning

Planning – 2020/2021/2022		
Réunions	**Dates**	**Organisation**
Installation du Conseil d'Arrondissement des Enfants	2 décembre 2020	La Mairie prend en charge les élections et l'envoi de la convocation aux enfants. Le prestataire prend en charge l'animation de la séance avec une réunion préparatoire avec les élus et services de la Mairie entre le 20 et le 30 novembre 2020.
Tenue des commissions	Décembre 2020 Février 2021 Mars 2021 Avril 2021 Mai 2021 Juin 2021 Novembre 2021 Décembre 2021 Janvier 2022 Février 2022 Mars 2022 Avril 2022 Mai 2022	Le prestataire prend en charge : - le temps de préparation des 3 commissions ; - l'animation des commissions (format à la discrétion du prestataire, de 14h à 16h le mercredi) ; - la rédaction du compte rendu de la séance par le prestataire (l'envoi se fera par la Mairie) ;
Organisation des réunions plénières	Janvier 2021 Juin 2021 Octobre 2021 Juin 2022	Le prestataire prend en charge : - le temps de préparation de la séance ; - l'animation de la séance plénière ; - la rédaction du compte rendu de la séance par le prestataire (l'envoi se fera par la Mairie) ;

Fin de la prestation prévue le 30 juin 2022.

B) Réalisation de la prestation

Il s'agira d'animer quasiment une fois par mois, conformément au planning présenté, les commissions thématiques ou une assemblées plénière et d'accompagner les enfants élus dans leur apprentissage de la citoyenneté.

Cette animation peut prévoir des sorties sur sites ou des rencontres avec d'autres enfants élus.

Afin d'anticiper les éventuelles contraintes sanitaires liées à la COVID 19, le prestataire sera en mesure de proposer, via une plateforme numérique, une mise en lien de l'ensemble des acteurs parties prenantes au projet du Conseil d'Arrondissement des Enfants. Idéalement, cette mise en lien s'étendra aux autres enfants du Conseil Municipal des Enfants.

Important : Le prestataire devra se conformer aux dispositions imposées par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale en termes d'encadrement des enfants (1 animateur pour 12 enfants). Il est attendu de la structure retenue de proposer un seul et même intervenant sur la période du mandat afin de ne pas perturber les enfants et permettre une continuité d'intervention.

De plus, il sera demandé à la structure retenue d'informer la mairie d'arrondissement de tout changement d'intervenant (quelle que soit la cause de départ : maladie, indisponibilité, évolution professionnelle…)

1°) Pour animer les Commissions :

Il est demandé à la structure

- ***En amont :***
  - Préparation de la séance en lien avec la Mairie ;
  - Mise en place d'outils et de supports favorisant les temps d'échanges, de réflexions et de prise de parole des enfants ;
- ***Pendant :***
  - Animation pédagogique, ludique et interactive par un animateur des commissions
- ***En aval :***
  - Gestion des comptes-rendus des commissions qui seront envoyés aux enfants élus ainsi qu'aux élus de l'arrondissement par la Mairie d'arrondissement ;
  - Réflexion sur la restitution possible auprès des Groupes Scolaires au fil de l'eau, d'une commission à l'autre ;

2°) Pour organiser les Séances plénières :

Il est demandé à la structure

- ***En amont :***
  - Organisation d'une réunion de préparation pour la séance plénière avec élus et services
  - Mise en place d'outils et de supports pour la présentation aux élus
  - Achat du goûter pour les enfants
- ***Pendant :***
  - Animation pédagogique, ludique et interactive par un animateur des commissions
- ***En aval :***
  - Gestion des comptes-rendus des séances qui seront envoyé aux enfants élus ainsi qu'aux élus de l'arrondissement
  - Réflexion sur la restitution possible auprès des Groupes Scolaires

3°) Lien avec les élu.es de l'arrondissement

Pour permettre un suivi et un lien avec les élu.es de l'arrondissement, la structure fera un point régulier (rythme à définir) avec les élues déléguées à la l'Education et à la Démocratie de proximité et Citoyenneté.

De plus, la structure pourra être amenée à faire des interventions au cours de réunions en soirée, réunissant les élus de l'exécutif local, une à deux fois par an.
Une rencontre avec l'ensemble des enfants, la structure et les élus du 1er arrondissement aura lieu en début de mandat (décembre 2020 ou janvier 2021).

PRIX

Le marché est conclu selon un prix global et forfaitaire.

Le montant global de cette prestation est de : …….. €

Montant total hors taxes (HT) :

Montant total HT arrêté en chiffres à : …….. €

Montant total HT arrêté en lettres à : …… euros

Montant total toutes taxes comprises (TTC) :

Montant total TTC arrêté en chiffres à : …….. €

Montant total TTC arrêté en lettres à : …… euros

NB pour les candidats : les zones pointillées sont à remplir par vos soins

VARIATION DES PRIX

Les prix sont fermes et définitifs

DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Le marché est conclu à prix forfaitaire résultant de la décomposition du prix globale et forfaitaire (DPGF) suivant :

DESIGNATION	UNITE	PRIX	QUANTITE	TOTAL HT	TVA	TOTAL TTC
Animation Séance d'installation	1		1			
Animation Commissions	1		13			
Animation Séances plénières	1		4			
Réunions coordination élues/services MA1	1		2			
TOTAL GLOBAL						

MEMOIRE JUSTIFICATIF DES OFFRES

Merci de présenter une note descriptive des modalités de la prestation proposée en fonction des questions suivantes :

QUESTION 1 : Organisation et moyens humains

- Décrire de manière détaillée l'organisation de votre entreprise et notamment son caractère social et solidaire : 15 points
- Décrire les moyens humains affectés à la mission (composition de l'entreprise et compétences du personnel affecté à la réalisation de cette prestation, CV des intervenant.es) : 15 points

QUESTION 2 : Méthodologie de projet permettant aux enfants de s'approprier les outils de compréhension des enjeux politiques déterminés par les élu.es et avec les enfants

- Décrire la méthode pour préparer les séances, en lien avec l'élue et l'agent référents. Mise en place d'outils et de supports favorisant les temps d'échanges, de réflexions et de prise de parole des enfants. Animation pédagogique, ludique et interactive des plénières et des commissions. Durée de 2h pour chaque commission ou réunion plénière. Accueil des enfants et parents en début de séance. Rédaction d'un compte-rendu succinct en fin de séance transmis aux enfants et aux élus d'arrondissement… : 35 points

QUESTION 3 : Matériels et supports techniques

- Décrire le matériel utilisé et notamment le support informatique proposé pour permettre une mise en lien de l'ensemble des acteurs, parties prenantes du projet : 15 points

- Décrire votre organisation logistique envisagée : fourniture d'un goûter à l'occasion des séances plénières. Prise en charge des frais relatifs à l'achat de petits matériels, de tickets de transports pour une visite, de frais d'impression pour une valorisation en communication, etc… : 10 points

…….

Les offres seront analysées par une Commission spécifique réunie à cet effet et composée :

- De Madame la Maire
- De sa 1ère adjointe en charge de la Démocratie de proximité
- De sa 5ième adjointe déléguée à l'Education
- Du Directeur Général des Services de la Mairie du 1er

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

NOM DE L'ENTREPRISE ET DE SON REPRESENTANT	
SIRET	
ADRESSE	
TELEPHONE	
TELECOPIEUR	

COURRIEL	
COORDONNEES BANCAIRES	

NB pour les candidats : joindre un RIB

SI GROUPEMENT D'ENTREPRISES :

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Groupement conjoint / Groupement solidaire

Nature du groupement	**Informations fournies par l'entreprise**
Identification du mandataire : - SIRET - Coordonnées	
Identification des autres membres du groupement : - SIRET - Coordonnées	
Coordonnées bancaires des membres du groupement NB : penser à joindre un RIB	
Répartition des travaux avec indications des montants HT par entreprises	